

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 49 (1911)
Heft: 36

Artikel: Noutron crano vilhio patois
Autor: Marc à Louis
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-208004>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.ABONNEMENT : Suisse, un an, Fr. 4 50 ;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.ANNONCES : Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

En vente au Bureau du « Conteur » Etraz, 23 (1^{er} étage).

Causeries du « Conteur vaudois ». — Choix de morceaux français et patois, prose et vers, parmi les plus populaires. Illustrations de Ralph Favey, Grognoz et l'Assesseur, récit humoristique des aventures de trois Vaudois, à Paris, à Berne et Fribourg, pendant le Tir fédéral. Illustrations de Ralph et de J.-H. Rosen	Fr. 1 50
La ville melice daô canton de Vaud, par C.-C. Denéréaz	» 1 —
L'histoire de Guyaume-Tè, par L. Favrat (encore quelques exemplaires) (Par poste, fr. 0,22 en timbres.)	» 0 20

LE CANTON DE VAUD EN 1804

CHACQUE année, le Conseil d'Etat se fait renseigner par les préfets sur l'état économique du canton. Il obtient ainsi des données qui sont, pour la plupart, d'un grand intérêt. Elles représentent en quelque sorte notre bilan agricole, viticole, commercial et industriel. Ce souci d'être informé exactement de la situation de ses administrés, le gouvernement vaudois l'eut en tout temps. Ainsi qu'on le verra par la lettre ci-dessous, une année après avoir pris définitivement les rênes du pouvoir, il chargeait déjà ses lieutenants, les préfets d'alors, de l'instruire de tout ce qui peut intéresser une administration dont le seul objectif est le bien public.

La lettre du juge de paix Terrisse est adressée au lieutenant du Conseil d'Etat à Nyon. Elle est curieuse à plus d'un titre :

Gland, 9^e May 1804.Le juge de paix du Cercle de Begnins
au Citoyen Lieutenant du Petit Conseil.

Citoyen lieutenant.

Votre lettre du 2^e courant m'invite à vous faire passer un rapport et des remarques sur divers objets qu'elle spécifie. Je viens m'en acquitter, autant du moins que le comportera le peu d'observations que mes occupations m'ont permis de recueillir.

Esprit public. — Je pense que cette expression s'applique à la manière dont les citoyens considèrent l'état politique du canton et son administration ; et, à cet égard, comme c'est la grande pluralité qui constitue l'esprit public, je dois dire que le contentement est général, soit sur l'esprit et les intentions qui paraissent animer le gouvernement, dont chacun sent que la marche bienfaisante peut être gênée par le texte de la constitution. Si l'expression devait être considérée dans le sens dans lequel on l'emploie quelquefois, comme lorsqu'on disait qu'il y avait de l'esprit public chez tel ou tel peuple, je dirais qu'il n'y en a que chez le plus petit nombre. On en pourrait donner pour indication : les déclarations pour le cadastre, le peu de bonne volonté pour remplir les emplois de municipalité, la manière dont on les exerce, etc., etc. Il y a bien encore un autre esprit qui est public quant aux communes, c'est un grand attachement

aux droits de copropriété ou de bourgeoisie, qui était ci-devant un excellent mobile, qui le deviendrait encore sans les obstacles qu'y a mis pour toujours la Constitution.

Agriculture. — Quelques personnes voudraient qu'on extirpât et défrichât les bois de la plaine pour y cultiver des graines, ce qui augmenterait le produit de celles-ci. D'autres disent que si on appliquait à un terrain déjà en culture la même somme de travaux et de soins, on obtiendrait la même augmentation de produit, et qu'on ne diminuerait pas la somme des combustibles, déjà rares et éloignés.

Je pourrais encore citer des avis et vœux différents, sur l'introduction des bêtes à laine, sur le plus ou moins de vignes, sur les bornes à mettre à la faculté qu'ont les communes qui possèdent des bois, de les couper à volonté, etc., cela m'entraînerait trop.

Je me permettrai une seule réflexion : la nature semble avoir indiqué à ce pays-ci le bétail à cornes. Cependant, on en tire beaucoup du canton de Berne, non pas en taureaux qui seraient propres à rétablir ou maintenir les races, mais en bêtes d'attelage. N'y a-t-il pas quelque raison d'attribuer une sorte de dégénération à la coutume qu'ont les communes de mettre en mise à qui moins celui qui fournira le taureau, et n'est-ce pas un peu cela qui fait destiner à la repopulation beaucoup d'individus qui n'ont pas les qualités requises ?

Sur l'encouragement des fabriques. — Des citoyens éclairés avec lesquels j'en ai conféré, disent qu'il faut distinguer entre fabriques de luxe et fabriques d'objets de nécessité. Ils considèrent que les premières peuvent convenir à un pays dont les moyens de subsistance ne sont pas en proportion avec sa population, parce que par son industrie il met à contribution le luxe de ses voisins ; il donne son travail en échange de sa subsistance. Telle était Genève avant sa réunion, telle est encore la comté de Neuchâtel, etc., etc. Pour ces fabriques-là, ils pensent que, bien loin de les encourager, il faut les empêcher par tous les moyens, comme n'étant propres qu'à dépeupler la campagne et lui ôter des bras nécessaires à sa culture, sans aucun espoir de compensation pour l'ouvrier, les bénéfices du bon temps n'allant jamais que dans la bourse du chef de l'atelier, et les revers n'atteignant enfin que l'ouvrier, qui reste sans pain quand la demande cesse.

Quant aux fabriques d'objets de nécessité, comme fers, cuir, papier, toile, etc., ils pensent qu'il suffit que la matière première ne leur soit pas enlevée par l'exportation ; qu'elles s'établiront assez d'elles-mêmes, moyennant qu'elles ne soient pas grevées par de trop fortes impositions de timbre ou de patentes.

Commerce. — Pour ce qui est du commerce, ces citoyens le divisent en trois sortes : d'exportation, d'importation et de commission ou transit...

Quant au commerce de transit, ils disent qu'il s'établit de lui-même là où la nature des choses l'appelle ; que des douanes sûres et des employés

fidèles, de grandes routes soignées et des payes modérées sont les vrais moyens de l'appeler et de le retenir ; mais qu'il a aussi de grands inconvénients là où le pays frontière perçoit de forts droits d'entrée, à cause de la tentation de la contrebande. Il se forme aux confins une race de gens immoraux, avides de gros gains, dépensant aussi vite qu'ils gagnent, incapables au bout de quelque temps de se vouer à aucun travail louable, et qui risque de compromettre l'Etat avec le gouvernement voisin.

Ils repoussent au reste toute entreprise considérable faite en vue de favoriser le commerce, telle que construction de canaux, percement de montagne, etc., comme peu assortie à nos besoins, à nos facultés, à notre petitesse.

(La fin au prochain numéro.) TERRISSE.

Y n'y a qu'à ! — On parle beaucoup de guerre, ces temps-ci. On en parle trop pour qu'elle soit à craindre.

— Et si, vous voyiez soudain apparaître les casques à pointes sur la place Saint-François, que feriez-vous ? demandait-on à un vieux soldat.

— Moi ?

— Oui, vous !...

— Oh !... et bien... quoi... je ne ferais rien...

Je me dirais : du moment qu'y les ont laissé passer à la frontière... y n'y a qu'à...

— Qu'à quoi ?...

— Qu'à quoi !... qu'à quoi !... qu'à attendre qui se retourne, pardi !

NOUTRON CRANO VILHIO PATOIS

QUAND lo bon Dieu fasâi lo mondo,
Quand l'eut vu lo canton de Vaud,
S'è de : « Sti coup, vo z'ein repondo,

Vaitéè lo payi lo pe biau.
Lé dzein lâi sarant bin à tsaud,
Einverounâ de lau montagne.
Lâi vu beta quie dâi Vaudois,
Et, dein clli payi de Cocagne
Faut qu'on lâi deveze patois. »

Du clli dzo, dein ti lè velâdzo,
(Du clliau que sant à bor dau lé,
Tant qu'à clliau, on bocon sauvâdzo,
Iò sè baillant la bouna né

Renâ, ètyâiru et corbé),
Noutrè vilhio rière-grand-père,
— Respect por leu, clliau bons Vaudois —
Sè sant fotu de la misère
Et l'ant deveza lau patois.

Ah ! l'è qu'ètai 'na leinga druva
Quemet lau vatsè, lau modzon,
Que sè montrâve tota cruva
El forta quemet on drudzon !
'Na leinga que fasâi 'na brizon
Que rêveillive lè z'orollhie
Et que plliâquâve ài Vaudois
Quemet la rit' à la quenolhie,
Noutron crano vilhio patois.

Le saillessâi de noutra terra
Quemet bussant truffye et messon.
Sè racene ètant dein la pierre,
A l'ombro de noutrè bosson,
Et, pe dzoziâosa qu'on quinson,

Sa tsanson ein no ie tsantâve :
« Ame mè bin, sâi bon Vaudois. »
Ah ! l'ètâi biau quand dèvezâve
Noutron crâno vilhio patois !

Dau payi l'ètâi la vetira ;
De la ramira, lo boquêt ;
Dau pridzo l'ètâi la prêira
Et de la fordze lo soclliet ;
De la benna, lo biau pegnet
Qu'è plliein de mâ que ravigote.
A noutrè pére, lè Vaudois,
L'allâve justo à lau potte,
Noutron crâno vilhio patois.

Et lè elliotsette dâi z'ermaille,
Et la moletta su la faux,
L'iguie que décheint dâi tsenau,
La tsèri que fâ son terrau,
Lo vin que dau bossaton câole,
Dein noutron bi payi vaudois,
L'odvra dâi sapalon, dâi birole,
Dezant lau dzouïo ein patois.

Tot d'on coup... Qu'è-te que sè passe ?
Pouïro patois, tsouïe tè bin !
Tè vaillant mau. On tè rognasse.
Fant contre tè dâi sacremin...
T'atteindant lè, su lo tsemin,
Po tè bailli 'n' èmèluâte.
Vâi-to ? — L'è lo français-vaudois
Que t'â fotu ellia chêtênâie,
Te tsi ! te sâgne ! mon patois !

Dèvezâ pllian ! L'è bin malâda
Cllia brava leinga. Ti sè dzo
Le sant comptâ, l'â la châ frâida,
Accuta-la ! Dieu ! quin gorgot !
La fau veilli, l'è âi rancot :
Einvouï queri lo menistre,
Voutr'âma s'èin va, bons Vaudois,
Cllioude lè veintò dâi fenitre :
L'è môo noutron vilhio patois.

MARC A LOUIS.

Contre l'incompatibilité d'humeur. — On assure qu'autrefois, à Zurich, on enfermait dans une tour, pendant deux semaines, le mari et la femme qui voulaient divorcer pour incompatibilité d'humeur.

Ils n'avaient qu'une seule chambre, un seul lit, une seule table, une seule chaise, une seule assiette, un seul verre, un seul couteau.

Il était rare qu'ils ne fussent pas réconciliés au bout d'une semaine.

C'est bien ça. — Un auteur a comparé les critiques au vin des pays qui ne peuvent jamais faire un bon vin, mais qui peuvent faire un excellent vinaigre.

FEUILLETON DU « CONTEUR VAUDOIS »

2

Générosité française et Loyauté allemande.

Les plus grandes joies de cette vie sont assez souvent les plus courtes, et nos amants l'éprouvèrent. Au moment qu'on était occupé des arrangements futurs, le capitaine reçut l'ordre de partir le lendemain avec son corps pour aller à la rencontre des Russes. Qu'on se représente la consternation générale. Perdre un hôte aimé de toute la famille était déjà cruel, mais voir s'éloigner tout à coup pour s'exposer à tous les périls de la guerre le futur époux d'une fille unique, était plus douloureux que la mort. Mais qui est maître de son sort ? Le capitaine fit à sa promesse, avant de s'en séparer, des présents considérables, et lui donna entre autres une très belle bague. Il reçut également plus d'un souvenir précieux de sa bien aimée, et l'on se quitta en renouvelant les serments d'une

PROPOS D'UN VIEUX GARÇON

(Un de nos amis d'une petite ville romande nous demande l'insertion de la lettre suivante. Nous croyons, en répondant à cette demande, faire plaisir aux habitants d'une localité où notre journal compte beaucoup d'amis.)

Le cinquantenaire de la « Perce-Oreille ».



« Notre vaillante fanfare, la Perce-Oreille, a célébré dimanche dernier le cinquantième anniversaire de sa fondation. Ce fut un événement dans notre ville ; permettez-moi donc de vous en

dire quelques mots.

» Dans le cortège officiel, avant le grand concert donné à deux heures dans le parc par la vaillante fanfare jubilaire, on pouvait admirer des délégations de toutes les sociétés de la ville avec leurs drapeaux. C'étaient *Les Bras de Fer* et les *Jarrets d'Acier*, les hardis gymnastes ; l'*Union des Cordes vocales*, excellent chœur d'hommes ; *Les Enfants de Sainte-Catherine*, le chœur mixte si apprécié ; la *Tremblottante*, la gente estudiantina ; enfin, la *Fanfare des Pochards repentis*, et celle des cheminots, les *Sifflets et Pistons*.

» Le soir, un grand banquet eut lieu dans les vastes salles du Casino. Tout ce que notre ville compte de notabilités y étaient représentés. Au dessert, la série des discours commença interminable.

» On entendit M. *Beck-Howver*, l'éminent représentant de nos autorités cantonales. M. *Alcide Barwar*, le sympathique délégué de l'autorité communale, vint apporter une fois de plus, à la « Perce-Oreille », le salut de l'édilité de notre ville. M. *Bâton*, l'actif président de la vaillante fanfare, fit un court historique de la Société. M. *Möhl*, le dévoué directeur, remercia de la sympathie que lui témoigna l'orateur précédent. M. *Bahr-Itton*, au nom des sociétés chorales, et M. *Q. Ychr*, au nom des fanfares, remirent à la Société jubilaire de superbes coupes.

» Le peu de place dont nous disposons ne nous a pas permis de rendre compte comme nous l'aurions désiré de ces discours dignes de Démosène ; nos lecteurs le regretteront avec nous.

» Qu'il nous soit permis, en terminant, d'exprimer à la vaillante Perce-Oreille nos vœux les meilleurs, et de lui souhaiter de persévérer dans la voie du succès où elle s'est si résolument engagée. Nous ne saurions mieux exprimer ces souhaits qu'en empruntant à l'éloquence de M.

fidélité dont la mort seule serait le terme, et dans l'espérance de se revoir sous peu pour ne plus se quitter. Il fut convenu qu'on s'écrirait régulièrement. La nouvelle de ta terrible bataille d'Eylau arriva bientôt. Beaucoup de braves, des deux côtés, avaient sacrifié leurs vies à l'honneur et à la patrie. La famille du bon apothicaire tremblait pour son cher capitaine. Les nouvelles tardèrent d'arriver, et cela augmenta les craintes. On commençait déjà à croire sa mort au moins vraisemblable, et la pauvre fille pleurait amèrement quand elle jetait les yeux sur son portrait, ou sur la bague, gage de sa fidélité.

Les nouvelles arrivèrent à la fin. — Mais quelles nouvelles ! Un messageur apporta un soir fort tard une lettre et un paquet. De qui cela peut-il venir ? fut l'exclamation de tous. On se hâta à décacheter la lettre. Elle était du capitaine. Il vit ! il vit ! s'écrient tous ; c'est son écriture. C'était effectivement son écriture ; mais la joie fit bientôt place à une morne tristesse, et le lecteur de la lettre, le bon père, était plusieurs fois obligé de s'arrêter, tant le contenu lui causait de serrements de cœur. « Je vis à la vérité », mandait-il, « si cela s'appelle vivre que de traîner son existence avec un corps mutilé. La bataille d'Eylau me coûte une jambe. Ce sont les fruits ordinaires de la victoire. Je porte actuellement une jambe de bois, et suis devenu habitant de l'hôpital des invalides. Dans cet état, je ne peux et

Beck-Howver la péroraison du magistral discours dont nous avons parlé.

Voici en quels termes s'exprimait l'éminent orateur :

« Après avoir insisté, Messieurs, sur la part énorme que prend la culture musicale dans le développement intellectuel et artistique d'une nation, je me résume en disant que s'adonner à cet art c'est faire œuvre utile et patriotique et contribuer puissamment au développement de notre pays.

» En fondant la Perce-Oreille, vos prédécesseurs ont fait œuvre de patriotes intelligents et éclairés. Continuez, Messieurs, l'œuvre commencée il y a un demi-siècle déjà. Je vous le dis à tous ; à vous flûtes enchanteresses et clarinettes charmeuses ; à vous, pistons poétiques et bugles mélodieux ; à vous, bombardons puissants et grosse caisse sonore ; à vous tous, je vous le dis, continuez ! Continuez à faire retentir les échos de nos cités pour le plus grand bien de notre chère patrie ! J'ai dit. »

Pour copie conforme,
BERT-NET.

ENQUÊTE SUR LA MÉDECINE POPULAIRE

ON nous prie de reproduire les lignes que voici :

« On se rappelle que la Société suisse des Traditions populaires avait organisé, l'an passé, une enquête sur la médecine populaire. En novembre 1910, un appel, accompagné d'un questionnaire détaillé, a été expédié à 1800 personnes environ, savoir : médecins, pharmaciens, sages-femmes, correspondants du Glossaire, enfin de nombreuses autres personnes.

» Les résultats obtenus peuvent être considérés comme très réjouissants.

» Les formulaires rentrés jusqu'ici sont au nombre d'environ 1200.

» Nous citerons, comme ayant contribué à plus à notre collection, M. le Dr R. Meylan, à Moudon, et M. le Dr Teutschländer, de l'Asile de Bellelay. Nous devons également des contributions exceptionnellement nombreuses à MM. Goly, à Lausanne, et L. Martin, à Genève ; M^{mes} Berney-Piguet, à l'Orient (Vallée de Joux) et Louise Saussaz, à Gryon. Il y a eu aussi une forte participation des correspondants du Glossaire des patois romands ; mentionnons entre autres : MM. les instituteurs Berthod, à Bramois ; Coquoz, à Salvan ; Epars, à Chexbres ; Piguet, au Sentier, et Turrian, à Flendruz (Pays-d'Enhaut).

ne veux pas exiger que votre adorable fille, dont je chérirai toujours le souvenir, prenne un boiteux pour époux. L'œil de l'amour n'arrête pas volontiers ses regards sur des corps mutilés, et les sens conservent leur empire jusqu'à la mort. Elle m'est trop chère pour lui offrir mon triste être. Je la dégage donc par la présence de ses promesses, et lui renvoie dans le petit coffret ci-joint tous ses présents, qui ne feraient que me rappeler la perte d'un bien inappréciable. Elle gardera les miens ; ce n'est qu'un très faible dédommagement des pleurs qu'une fille allemande a versés à mon départ. Qu'un époux plus fortuné que moi la rende bientôt heureuse, et je sens que je pourrai bénir tous les deux. »

— Je n'aurais donc aimé que sa belle figure ! Non, c'est à son cœur que le mien s'est donné, s'écria la pauvre Lisette en pleurant. Il est, il doit être à moi, dans chaque situation de la vie ! La jambe de bois est une preuve de sa bravoure, et je verrai si une fille quelconque sera plus glorieuse de son mari que je serai du mien ! Je ne vivrai que pour lui, pour le soigner, le servir. Et si son amour est toujours le même, il n'y aura que la mort qui puisse nous séparer. Ecrivez-lui cela, mon cher père ; mais non, je le lui manderai moi-même.

Le capitaine fut donc instruit sans délai des sentiments de son amante et de ceux de la famille. Rétabli de sa blessure, il se mit en route pour Berlin, fut reçu avec la plus grande cordialité dans la